



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Jeunes

Question au Gouvernement n° 2246

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, le nombre de jeunes au chômage dépasse 600 000. Certains passent de stage en stage sans trouver d'emploi. Pour eux, c'est la désespérance.

M. le Président de la République a décidé que 1997 serait l'année de l'emploi des jeunes. Il a appelé à une mobilisation nationale.

Le Gouvernement va-t-il, pour l'ensemble du secteur public et parapublic qu'il contrôle, décider d'offrir 200 000 contrats de travail aux jeunes en fin d'année scolaire ? Ce contrat de travail devrait prévoir une formation en alternance rémunérée et déboucher sur un emploi stable, soit dans le service public, soit dans un établissement avec lequel le Gouvernement aurait passé un contrat de partenariat. Pour le financement de ce type de mesures, nous proposons un doublement de la taxe d'apprentissage.

«Mobilisation générale.» Que fait donc le grand patronat ? Il utilise sans contrôle les stages et les crédits de l'État pour remplacer de véritables emplois. Pourtant, les progrès des sciences et des techniques permettraient d'abaisser la durée hebdomadaire du travail à trente-cinq heures et de créer de véritables emplois pour tous. Il existe de nombreux jeunes qui sont déjà formés, qui n'ont pas besoin de stage, parce qu'ils sont titulaires de CAP, de BEP, de bac technique, de diplôme universitaire, et qui tournent en rond, car on ne leur propose rien - sinon des emplois aux salaires de misère.

Pour s'attaquer véritablement au chômage et ouvrir à notre jeunesse le chemin de l'espoir, va-t-on enfin réfléchir dans ce pays et utiliser les 300 milliards ou plus que coûtent ce chômage et une partie des profits fabuleux que certaines grandes entreprises réinvestissent dans la spéculation financière, comme la presse s'en fait chaque jour l'écho ?

Je le répète, le Gouvernement dispose de tous les moyens pour mettre en œuvre la mobilisation nationale dont parle le Président de la République. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Maurice Depaix. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Pierna, vous mettez à nouveau l'accent sur ce qui doit être une priorité nationale,...

M. Louis Mexandeau. Cela ne se voit pas !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... et tel est, en effet, le souhait du Président de la République. Il faut maintenant que tout cela se traduise concrètement, et d'abord du côté de l'entreprise: il appartient aux employeurs de tenir les engagements qu'ils ont pris face aux centrales syndicales au cours de la réunion nationale pour l'emploi des jeunes. En effet, 400 000 contrats d'alternance, c'est possible. Encore faut-il une mobilisation très forte. Nous espérons bien que, dans ce cadre, les grandes entreprises, notamment, voudront accueillir un plus grand nombre de jeunes, car elles sont en dessous des 2 % de leurs effectifs...

M. Maxime Gremetz. 3 %, monsieur Barrot !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... et elles peuvent très bien aller jusque-là et même au-delà. Du côté des collectivités publiques, la proposition de loi Jacquemin adoptée en première lecture jeudi dernier va permettre de franchir une étape supplémentaire en les encourageant à accueillir des jeunes grâce aux moyens de formation...

M. Louis Mexandeau. Un reve !

M. Jean-Claude Lefort. S'il en reste !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... qui existent dans le secteur public et qui peuvent etre mobilises a cet effet.

Il y a un probleme de tutorat, c'est vrai. Il y a aussi celui des ressources de la taxe d'apprentissage, que nous avons encore evoque jeudi dernier. Le quota de cette taxe a ete porte a 0,2 % sur le 0,5 %, vous le savez. Nous devons progresser dans cette voie.

Enfin, monsieur Pierna, vous avez rappele, a juste titre, le chomage de longue duree, c'est-a-dire de plus d'un an, dont souffrent certains jeunes. Nous allons, avec le concours de l'Agence nationale pour l'emploi et les missions locales, offrir des parcours personnalisés d'insertion.

M. Maxime Gremetz. Offrez des emplois !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Bien sur, il faut un emploi a la sortie, monsieur Gremetz, pour eviter, en effet, d'aller de stage en stage, comme l'a dit M. Pierna. Cette solution repose sans doute sur l'Etat, mais aussi sur une mobilisation de tous les acteurs. C'est ainsi que l'on arrivera a faire progresser la solution de ce probleme qui est le probleme numero un de la societe francaise. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

### Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, le nombre de jeunes au chomage depasse 600 000. Certains passent de stage en stage sans trouver d'emploi. Pour eux, c'est la desesperance.

M. le President de la Republique a decide que 1997 serait l'annee de l'emploi des jeunes. Il a appele a une mobilisation nationale.

Le Gouvernement va-t-il, pour l'ensemble du secteur public et parapublic qu'il controle, decider d'offrir 200 000 contrats de travail aux jeunes en fin d'annee scolaire ? Ce contrat de travail devrait prévoir une formation en alternance remuneree et deboucher sur un emploi stable, soit dans le service public, soit dans un etablissement avec lequel le Gouvernement aurait passe un contrat de partenariat. Pour le financement de ce type de mesures, nous proposons un doublement de la taxe d'apprentissage.

«Mobilisation generale.» Que fait donc le grand patronat ? Il utilise sans controle les stages et les credits de l'Etat pour remplacer de veritables emplois. Pourtant, les progres des sciences et des techniques permettraient d'abaisser la duree hebdomadaire du travail a trente-cinq heures et de creer de veritables emplois pour tous. Il existe de nombreux jeunes qui sont deja formes, qui n'ont pas besoins de stage, parce qu'ils sont titulaires de CAP, de BEP, de bac technique, de diplome universitaire, et qui tournent en rond, car on ne leur propose rien - sinon des emplois aux salaires de misere.

Pour s'attaquer veritablement au chomage et ouvrir a notre jeunesse le chemin de l'espoir, va-t-on enfin reflechir dans ce pays et utiliser les 300 milliards ou plus que coutent ce chomage et une partie des profits fabuleux que certaines grandes entreprises reinvestissent dans la speculation financiere, comme la presse s'en fait chaque jour l'echo ?

Je le repete, le Gouvernement dispose de tous les moyens pour mettre en oeuvre la mobilisation nationale dont parle le President de la Republique. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Maurice Depaix. Tres bien !

M. le president. La parole est a M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Pierna, vous mettez a nouveau l'accent sur ce qui doit etre une priorite nationale,...

M. Louis Mexandeau. Cela ne se voit pas !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... et tel est, en effet, le souhait du President de la Republique. Il faut maintenant que tout cela se traduise concretement, et d'abord du cote de l'entreprise: il appartient aux employeurs de tenir les engagements qu'ils ont pris face aux centrales syndicales au cours de la reunion nationale pour l'emploi des jeunes. En effet, 400 000 contrats d'alternance, c'est possible. Encore faut-il une mobilisation tres forte. Nous esperons bien que, dans ce cadre, les grandes entreprises, notamment, voudront accueillir un plus grand nombre de jeunes, car elles sont en dessous des 2 % de leurs effectifs...

M. Maxime Gremetz. 3 %, monsieur Barrot !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... et elles peuvent très bien aller jusque-là et même au-delà. Du côté des collectivités publiques, la proposition de loi Jacquemin adoptée en première lecture jeudi dernier va permettre de franchir une étape supplémentaire en les encourageant à accueillir des jeunes grâce aux moyens de formation...

M. Louis Mexandeau. Un rêve !

M. Jean-Claude Lefort. S'il en reste !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... qui existent dans le secteur public et qui peuvent être mobilisés à cet effet.

Il y a un problème de tutorat, c'est vrai. Il y a aussi celui des ressources de la taxe d'apprentissage, que nous avons encore évoqué jeudi dernier. Le quota de cette taxe a été porté à 0,2 % sur le 0,5 %, vous le savez. Nous devons progresser dans cette voie.

Enfin, monsieur Pierna, vous avez rappelé, à juste titre, le chômage de longue durée, c'est-à-dire de plus d'un an, dont souffrent certains jeunes. Nous allons, avec le concours de l'Agence nationale pour l'emploi et les missions locales, offrir des parcours personnalisés d'insertion.

M. Maxime Gremetz. Offrez des emplois !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Bien sûr, il faut un emploi à la sortie, monsieur Gremetz, pour éviter, en effet, d'aller de stage en stage, comme l'a dit M. Pierna. Cette solution repose sans doute sur l'État, mais aussi sur une mobilisation de tous les acteurs. C'est ainsi que l'on arrivera à faire progresser la solution de ce problème qui est le problème numéro un de la société française. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierna Louis](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2246

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 février 1997, page 1315

**Réponse publiée le :** 26 février 1997, page 1315

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 février 1997